



Syndicat National des Journalistes
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

Contre les ordonnances Macron poursuivre et amplifier la mobilisation

La journée d'action du 12 septembre contre les ordonnances sur le code du travail a été une **première étape réussie**. Même les syndicats dont les dirigeants nationaux n'avaient pas appelé à manifester étaient présents sur le terrain. La prise de conscience de ce qui est en jeu avec cette « Loi Travail XXL » dépasse les clivages syndicaux.

Le contrat de travail qui instaure un lien de subordination constitue par définition un rapport inégal entre employeurs et salariés. Le code du travail, complété par les accords de branches et d'entreprises, a pour rôle de réduire autant que possible cette inégalité. Les ordonnances Macron ont, elles, pour but de modifier cet équilibre imparfait dans la relation de travail qui a été atteint au fil des conquêtes de nouveaux droits sociaux.

- ⇒ **Inverser la hiérarchie des normes** en offrant la possibilité à des accords d'entreprise moins-disant de déroger au code du travail, à la convention collective, à l'accord de branche, à la durée légale du travail ;
- ⇒ **Etouffer le dialogue social** en fusionnant les instances représentatives du personnel tout en réduisant les moyens alloués aux élus ;
- ⇒ **Tourner le dos** aux questions de santé et sécurité au travail en supprimant les CHSCT ;
- ⇒ **Contraindre** la capacité de réparations des juges prudhommaux en cas de licenciement abusif en plafonnant les indemnités.

Tout cela ne va pas dans le sens du progrès social, ni de la modernité mais bien dans celui d'une très classique politique réactionnaire.

Les journalistes ne seront pas épargnés par ces reculs sociaux. Jusqu'à présent, la Convention collective étendue à l'ensemble de la profession, garantissait à chacun, quelle que soit sa forme de presse, le bénéfice du 13e mois, des primes de nuit et des primes d'ancienneté, des jours exceptionnels. Désormais les patrons des médias pourront négocier à la baisse ces acquis, sur fond de chantage à l'emploi, par accord majoritaire ou référendum d'entreprise.

Face à ces attaques sans précédent contre les droits des salariés, il est indispensable de poursuivre et d'amplifier la mobilisation. **Le Syndicat National des Journalistes, membre de l'Union syndicale Solidaires, appelle l'ensemble des consoeurs et confrères à se joindre aux mouvements de grèves et de manifestations de ce jeudi 21 septembre**, selon les modalités choisies dans les entreprises, les sections régionales et les intersyndicales.

Paris, le 14 septembre 2017